

Compte rendu réunion du Conseil Municipal du 9 janvier 2013 à 18 heures 30

Conseillers présents : Marc ROUSTAN, Robert BERTRAND, Robert CHEVALIER, Olivier MATHEY, Didier BOUCHARD, Jean-Marc CHARPENEL, Jean-Pierre PASCALIN, Mme Martine LAUBEPIN, Mme DESGRANGES Sabine.

Excusé : Patrick AYME

1 – Projet de schéma départemental de coopération intercommunale

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 28 septembre 2012 portant projet de périmètre du nouvel établissement public intercommunal résultant de la fusion de la Communauté de Communes du Pays de Grignan, de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes ainsi que de l'intégration de la commune isolée de Grignan.

Vu l'exposé du Maire d'où il ressort :

- que la commune reconnaît que le périmètre proposé peut sous certaines conditions servir de base à une collaboration efficace entre les communes concernées ;
- que toutefois les premières rencontres avec les élus de la Communauté de Commune de l'Enclave des Papes et en particulier ceux de la commune de Valréas ont fait apparaître un refus sans appel de discuter des propositions que nous avons faites et qui concerne le problème, essentiel, de la représentativité, étant précisé que les communes autres que Valréas paraissent ouvertes au dialogue sur ce point ;
- qu'en effet l'application stricte du tableau joint à l'arrêté dont s'agit établit un rapport trop déséquilibré entre nos deux structures puisqu'il aboutit à donner à la commune de Valréas et à celles de l'Enclave des Papes 26 sièges, pour 17 sièges à la nôtre ;
- que dans ces conditions nous avons souhaité un rééquilibrage entre la commune de Valréas et les autres communes, ainsi qu'un rééquilibrage entre nos deux départements ;
- que ce rééquilibrage pourrait se faire en enlevant cinq sièges à la commune de Valréas, sièges attribués aux communes de la future structure ayant plus de 1 000 habitants (Grillon, Visan, Montségur sur Lauzon, Taulignan et Grignan) ;
- que cette solution aurait pour avantage de renforcer les communes rurales et d'assurer une certaine égalité entre nos deux départements ;
- que l'on aurait donc la répartition suivante :

Communauté de Communes	Communes	Population	Nbre de délégués
CCPG	Chamaret	567	1
	Chantemerle	231	1
	Colonzelle	498	1
	Montbrison sur Lez	323	1
	Montjoyer	279	1
	Montségur sur Lauzon	1 191	2+1 = 3
	Le Pègue	400	1
	Réauville	389	1
	Roussas	356	1
	Rousset Les Vignes	308	1
	Saint Pantaléon Les	438	1

	Vignes		
	Salles sous Bois	212	1
	Taulignan	1 630	3+1 = 4
	Valaurie	551	1
	Grignan	1 607	3+1 = 4
CCEP	Valréas	10 256	19-5 = 14
	Visan	2 006	3+1 = 4
	Richerenches	740	1
	Grillon	1 749	3+1 = 4

Soit CCPG = 19 sièges Département de la Drôme = 23 sièges
CCEP = 23 sièges Département du Vaucluse = 23 sièges
Grignan = 4 sièges

- que ces propositions ont donc été rejetées, Valréas refusant tout recours à la procédure d'accord amiable que la loi semble pourtant avoir privilégié ;
- que dans cette hypothèse Valréas dispose d'une majorité de « blocage » comme prévu pages 2 et 3 du rapport explicatif joint à l'arrêté interpréfectoral, puisque cette commune dont la population est la plus nombreuse représente au moins un tiers de la population totale ;
- que cette situation n'est pas admissible de la part des communes composant la Communauté de Communes du Pays de Grignan puisqu'en effet elle limite considérablement l'efficacité des discussions à venir sur les questions essentielles comme le choix des compétences ;
- que dans ces conditions il est proposé à l'assemblée de ne pas approuver le périmètre proposé et de demander au Préfet de la Drôme de bien vouloir étudier un autre périmètre, notre seule réserve étant qu'il préserve l'unité actuelle de la Communauté de Communes du Pays de Grignan ;
- qu'à ce propos un regroupement avec la Communauté de Communes du Val d'Eygues paraît envisageable et souhaitable ;

DECIDE

Article 1^{er} : le Conseil Municipal de Colonzelle décide de ne pas approuver le projet de périmètre tel que proposé par l'arrêté interpréfectoral en date du 28 septembre 2012.

2 - Dissolution du SIE et adhésion de la commune à Energie SDED

M. le Maire rappelle que par courrier du 22 novembre 2012, M ; le Préfet de la Drôme a notifié la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) confirmant ainsi :

- les projets de dissolution des 15 syndicats intercommunaux d'énergies (SIE), membres du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED), tel que prévu dans le SDCI de la Drôme arrêté le 14 décembre 2011 ;
- une adhésion directe des communs membres des SIE au SDED, afin de pouvoir continuer à bénéficier du soutien technique et financier du Syndicat Départemental d' Energies de la Drôme.

M. le Maire rappelle également que par courrier du 26 juillet 2012, M. le Préfet a invité les maires des communes concernées à initier, concomitamment à la dissolution des syndicats une procédure en vue d'entamer l'adhésion des communes concernées au Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme

En conséquence, le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Donne un accord favorable pour la dissolution du SIE conformément aux modalités prévues par le courrier du 22 novembre 2012 de M. le Préfet de la Drôme ;
- Sollicite l'adhésion de la commune de au Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme et par voie de conséquence le transfert des compétences à savoir :
 - L'organisation de la distribution publique de l'électricité et du gaz,

- Compétences optionnelles le cas échéant : communications électroniques, autorité organisatrice de la distribution de chaleur et de froid, éclairage public, création et entretien d'infrastructures électriques de charge ;

- Mise en commun de moyens et activités connexes.

Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 - Demandes de subvention

- Restaurant du cœur : refus
- Mme Granjon Valérie : refus
- Collège Do Mistrau (voyages scolaire) : refus

4 – Informations diverses :

- Chapelle St Pierre
- Vente école de Margerie
- AG amitiés Colonzelloise : vendredi 25 janvier à 18h30

5 - Questions diverses :

- Acquisition d'un portable pour l'espace Peyrolles (retro projecteur) : à discuter la prochaine fois.